

## Procédure de demande de bourse ENM/RO



maj le 28.11.22

### **Préambule:**

Afin de préparer nos futurs diplômés à un milieu professionnel marqué par la mondialisation et les ouvrir aux réalités économiques et culturelles qui les entourent, l'ENM favorise l'ouverture à l'international et encourage ses élèves à s'expatrier le temps d'un stage ou d'un séjour d'études. L'octroi d'une bourse ou d'une aide à la mobilité n'est pas automatique et réponds à des critères définis par les financeurs qui attribuent les enveloppes ainsi qu'au respect du règlement interne de l'ENM.

L'esprit de ces bourses / aides à la mobilité est de faire en sorte que le surcoût ne soit pas un frein au départ. Leur attribution est effective sous réserve de la validation de la mobilité.

Par ailleurs, la Région Occitanie / Pyrénées – Méditerranée mène une politique volontaire afin de soutenir financièrement les étudiants des établissements d'enseignement supérieur qui effectuent une mobilité à l'étranger dans le cadre de leur parcours d'enseignement supérieur afin de consolider leur expérience, de préparer leur insertion professionnelle dans les meilleures conditions et d'améliorer leurs connaissances d'une langue étrangère.

### **Les grands critères de sélection:**

Le montant de la bourse dépend de votre type de séjour, de la durée, de la destination et de votre situation personnelle. Pour demander une aide vous devez au moins :

- ✓ Être inscrit à l'ENM et effectuer la mobilité dans le cadre de votre formation ;
- ✓ être en possession d'une Convention de stage (minimum 2 mois) signée ou d'une inscription universitaire (avec un accord interinstitutionnel pour Erasmus +)
- ✓ Avoir payé la CVEC en début d'année scolaire ;
- ✓ Renoncer aux frais de missions (pour les élèves fonctionnaires) ;
- ✓ Effectuer un stage dont la rémunération ou la gratification ne dépasse pas le taux horaire plafonné par la sécurité sociale (3,90€/h pour 2022)
- ✓ être éligible en fonction de l'aide demandée.

### **Procédure(s) à suivre :**

En fonction de votre statut, vous devez suivre une procédure spécifique que vous trouverez en détail, ci après :

→ si vous êtes BCS ou boursiers sur critères sociaux : voir « procédure bourse RO pour BCS »

→ si vous n'êtes pas BCS: voir « procédure bourse RO pour non BCS »

# I. Procédure bourse RO pour BCS

## 1 : Conditions d'attribution

Sont éligibles à la bourse ENM/RO pour BCS, les étudiants remplissant les conditions suivantes :

- ✓ être inscrit à l'ENM en tant qu'élève ;
- ✓ être BCS ;
- ✓ effectuer un stage ou un séjour d'études (S9) dans le cadre du cursus de formation à l'ENM. Si le stage est rémunéré, le montant ne doit pas dépasser le taux horaire plafonné par la sécurité sociale soit 3,90€/h (en 2022);
- ✓ la durée du séjour doit être comprise entre 1,5 et 9 mois sur toute destination à l'international ;
- ✓ le stage en entreprise ou le séjour d'études doit être réalisé auprès d'un seul et même organisme et sur une période continue ;
- ✓ le séjour doit avoir lieu à l'étranger (hors POM COM, DOM TOM).

## 2 : Caractéristiques de l'aide

- ✓ Le montant mensuel de la bourse d'études et de stage est de 75€ par semaine pleine de 5 jours ouvrés consécutifs. Il est calculé sur la base des dates figurant sur l'attestation d'inscription émanant de l'établissement étranger ou sur la convention de stage signée par l'établissement d'enseignement supérieur et la structure d'accueil.
- ✓ Ces aides sont cumulables avec la bourse Erasmus+ ainsi qu'avec l'aide au départ. Dans ce cas, quelque soit la destination, le forfait « cumul » est à hauteur de 150EUR/mois.
- ✓ Les **étudiants en situation de handicap** peuvent bénéficier en plus, d'une aide au départ d'un montant de 600€ pour financer leur séjour d'études ou de stage à l'étranger
- ✓ La bourse d'études ou de stage est attribuée **pour l'année universitaire en cours.**

## 3 : Dossier de demande de bourse ENM/RO pour BCS :

La demande doit être effectuée impérativement **avant le début de la mobilité**. Elle se fait directement auprès de la Région Occitanie : <https://www.laregion.fr/Aides-mobilite-etudiants>

Les documents que vous devrez présenter sont :

- ✓ un CV à jour ;
- ✓ une pièce d'identité ;
- ✓ un RIB ;
- ✓ convention de stage ou inscription à l'université pour les séjours d'études.

**Important :** *l'élève BCS s'engage à souscrire une assurance voyage ou à demander la carte européenne d'assurance maladie pour les mobilités intra Europe. L'assurance devra couvrir : le voyage (y compris les bagages perdus ou endommagés), la responsabilité civile, les accident et maladies graves (y compris l'incapacité permanente ou temporaire) et le décès (y compris le rapatriement).*

Pour plus d'information sur la carte européenne : <https://ec.europa.eu>

à la fin de la mobilité:

- ✓ attestation de fin de stage (modèle fourni par la Région Occitanie). Ce document devra être présenté à votre retour pour demander le solde de la bourse.
- ✓ évaluation du stage (annexe à la convention). Afin de valider vos crédits et votre mobilité, vous devrez le présenter à votre responsable de cycle dès votre retour.

Après avoir complété votre demande en ligne, il est nécessaire de prévenir le service RI/ENM par mail car une validation est nécessaire pour que la demande soit prise en compte.

#### 4 : Modalités de paiement

- 60 % du montant de la bourse à partir de la notification d'attribution ;
- le solde à la fin du stage ou du séjour d'études sur présentation d'une attestation de fin du séjour

Le montant de la bourse sera réajusté en fonction de la durée réellement effectuée au jour près. Si la durée est inférieure à 6 semaines, le bénéfice de la bourse est perdu. L'étudiant devra rembourser l'intégralité des sommes perçues sauf circonstances exceptionnelles dont l'étudiant ne pourra pas être tenu responsable (événements climatiques, politiques, familiales ou de santé ayant entraîné une interruption anticipée). La commission de bourses réexaminera le dossier au cas par cas.

#### 5 : Obligations de l'étudiant bénéficiaire

Le bénéficiaire est tenu de signaler à la commission de bourses de l'ENM, toute modification concernant son statut et/ou toute modification relative à la mobilité pour laquelle il bénéficie de la bourse. Ces modifications peuvent générer un réexamen du dossier et un reversement par l'étudiant des sommes indûment perçues sauf circonstances exceptionnelles dont l'étudiant ne pourra pas être tenu responsable (événements climatiques, politiques, familiales ou de santé ayant entraîné une interruption anticipée).

En cas de non-respect des engagements, la bourse ou le solde de celle-ci ne sera pas versée. En fonction de la situation, un reversement par l'étudiant des sommes indûment perçues pourrait être envisageable

## II. Procédure bourse RO pour BCS

### Conditions générales d'attribution

Sont éligibles à la bourse ENM/RO, les étudiants remplissant les conditions suivantes :

- ✓ être inscrit à l'ENM en tant qu'élève ;
- ✓ ne pas être BCS ;
- ✓ ne pas être en année de césure ;
- ✓ appartenir à un foyer fiscal dont le Quotient Familial est inférieur ou égal à 25.000\*
- ✓ effectuer un stage ou un séjour d'études (S9) dans le cadre du cursus de formation à l'ENM.
- ✓ si le stage est rémunéré, le montant ne doit pas dépasser le taux horaire plafonné par la sécurité sociale soit 3,90€/h (en 2022) ;
- ✓ ne pas bénéficier de frais de mission (fonctionnaires) ;
- ✓ la durée doit être comprise entre 1,5 et 9 mois sur toute destination à l'international ;
- ✓ le stage en entreprise ou le séjour d'études doit être réalisé auprès d'un seul et même organisme et sur une période continue ;
- ✓ le séjour doit avoir lieu à l'étranger (hors POM COM, DOM TOM) ;
- ✓ les **étudiants étrangers** répondant aux conditions générales d'attribution sont éligibles à condition de ne pas effectuer leur mobilité dans leur pays d'origine.

\* pour le calculer il faut utiliser l'avis d'imposition de votre foyer fiscal (N-1) et diviser le revenu global brut par le nombre de parts.

### 2 : Caractéristiques de l'aide

- un forfait « international (hors-Europe) » à hauteur de 300EUR/mois
- un forfait « Europe » à hauteur de 250EUR/mois
- un forfait « cumul avec Erasmus+ » à hauteur de 150EUR/mois

La bourse d'études ou de stage est attribuée **pour l'année universitaire en cours.**

Les **étudiants en situation de handicap** peuvent bénéficier en plus, d'une aide au départ d'un montant de 600€ pour financer leur séjour d'études ou de stage à l'étranger.

### 3 : Dossier de demande (bourse RO pour non boursiers)

L'étudiant effectue sa demande de bourse impérativement **avant le début de la mobilité**. La démarche se fait à travers l'École Numérique (XXX bourses de mobilité). Les documents/justificatifs demandés sont les suivants et devront être déposés sur votre espace personnel.

- Avis d'imposition du foyer fiscal N-1\*
- convention de stage ou inscription à l'université pour les séjours d'études ;
- une pièce d'identité ;
- un RIB ;
- Attestation assurance\*\* (ou carte européenne d'assurance maladie pour les mobilités intra Europe)
- règlement bourse ENM/RO signé\*\*\*
- Attestation sur l'honneur\*\*\*
- Attestation de mission sans solde (pour les fonctionnaires)\*\*\*

*\*pour les étudiants étrangers, tout document qui puisse justifier des ressources du foyer.*

*\*\* l'assurance devra couvrir : le voyage (y compris les bagages perdus ou endommagés), la responsabilité civile, les accidents et maladies graves (y compris l'incapacité permanente ou temporaire) et le décès (y compris le rapatriement). Pour plus d'information sur la carte européenne : <https://ec.europa.eu>*

*\*\*\* Modèles disponibles dans la section "modèles ou formulaires vierges")*

IA la fin de la mobilité, vous devez présenter le **formulaire d'évaluation du stage** dûment complété. Ce document attestera de votre présence et vous permettra de demander le solde de votre bourse.

Si le dossier est complet, la commission de bourse de l'ENM l'instruit et fait la demande de versement de l'avance au service financier de l'établissement. A ce moment là, vous recevrez une notification d'attribution.

### 4 : Modalités de paiement

- 60 % du montant de la bourse à partir de la notification d'attribution ;
- le solde à la fin du stage ou du séjour d'études sur présentation d'une attestation de fin du séjour

Le montant de la bourse sera réajusté en fonction de la durée réellement effectuée au jour près. Si la durée est inférieure à 6 semaines, le bénéfice de la bourse est perdu. L'étudiant devra rembourser l'intégralité des sommes perçues sauf circonstances exceptionnelles dont l'étudiant ne pourra pas être tenu responsable (événements climatiques, politiques, familiales ou de santé ayant entraîné une interruption anticipée). La commission de bourses réexaminera le dossier au cas par cas.

### 5 : Obligations de l'étudiant bénéficiaire

Le bénéficiaire est tenu de signaler à la commission de bourses de l'ENM, toute modification concernant son statut et/ou toute modification relative à la mobilité pour laquelle il bénéficie de la bourse. Ces modifications peuvent générer un réexamen du dossier et un reversement par l'étudiant des sommes indûment perçues sauf circonstances exceptionnelles dont l'étudiant ne pourra pas être tenu responsable (événements climatiques, politiques, familiales ou de santé ayant entraîné une interruption anticipée).

En cas de non-respect des engagements, la bourse ou le solde de celle-ci ne sera pas versée. En fonction de la situation, un reversement par l'étudiant des sommes indûment perçues pourrait être envisageable